

Informations brèves du CJB de sa séance du 29 juin 2016

La Neuveville, le 4 juillet 2016

Arrivée et départ au CJB

Le Conseil du Jura bernois (CJB) salue l'arrivée de Valentine Gerber de Malleray en tant que nouveau membre suite à la démission de Pierre Alain Schnegg au 31 mai. Le CJB prend également congé de Marc Tobler qui quitte l'institution au 30 juin pour se consacrer à son nouveau mandat de député au Grand Conseil bernois.

Affaires de la section Instruction publique

Le CJB a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif sur la comparaison intercantonale des conditions d'engagement du corps enseignant et en approuve les conclusions, c'est-à-dire, en première priorité, le rattrapage des retards salariaux en consacrant 1.8% de la masse salariale à cet objectif et, en deuxième priorité, d'examiner les classes de traitement du corps enseignant de l'école obligatoire ainsi que le temps de travail des enseignants.

Le CJB soutient également la modification de l'ordonnance sur le statut du corps enseignant qui a pour objectif de mettre sur un pied d'égalité toutes les directions d'école de la scolarité obligatoire, de l'école enfantine en passant par l'école primaire et jusqu'au niveau du secondaire I en classe 15 de traitement, afin de satisfaire au principe « à travail égal, salaire égal ».

Indemnisation des services sociaux communaux

Le CJB s'est prononcé sur la modification de l'ordonnance sur l'aide sociale (OASoc) qui prévoit l'instauration d'un nouveau système de rétribution des frais par cas de traitement et de perfectionnement du personnel des services sociaux. Le CJB approuve le principe d'un passage aux forfaits par cas mais demande néanmoins à ce que les forfaits par cas de consultation préventive soient revus à la hausse. Le CJB estime également qu'il est important de conserver dans l'ordonnance une incitation en faveur des stages dans le cadre d'une formation sociale spécialisée.

Le CJB est également favorable à la modification de l'ordonnance sur la collaboration des services communaux avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) et l'indemnisation des communes (OCInd) qui introduit une indemnisation par cas des prestations fournies par les services communaux sur mandat des APEA. Comme pour la modification de l'OASoc, le CJB estime qu'il est important de conserver dans l'ordonnance une incitation en faveur des stages dans le cadre d'une formation sociale spécialisée afin de pouvoir garantir la formation de la relève.

Nombre de places dans les crèches

Le CJB a pris position sur la révision partielle de l'ordonnance sur les prestations d'insertion sociale (OPIS) qui propose de réduire le coefficient d'encadrement des enfants dans les crèches. Cette proposition permettrait de prendre en charge environ 250 enfants supplémentaires dans les crèches du canton avec des ressources équivalentes. Le CJB rejette cette modification de l'OPIS en estimant que cette proposition entraînerait une diminution de la qualité des prestations et de la sécurité des enfants dans les crèches du canton.

Autres dossiers

Dans sa séance du 29 juin 2016, le CJB a également :

- Révisé sa pratique d'octroi des subventions en faveur des manifestations sportives et écrit à la Direction de la police et des affaires militaires en ce sens.
- Pris position sur le crédit d'engagement pour la réfection du bâtiment à la Rue de la Clef 42/44 à St-Imier pour le Ceff santé-social.
- Ecrit à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale au sujet de la consultation sur la révision partielle de l'ordonnance sur les prestations d'insertion sociale (OPIS) en allemand.
- Octroyé des subventions pour un montant total de 291'690 francs (pour plus d'informations se référer au communiqué de presse : Subventions du mois de juin 2016).

Informations

Secrétariat général du CJB : 031 633 75 73